

MONTRICHER



Maison de caractère avec vue imprenable

CHF 1'650'000.-



7.5



5



261 m²

n° réf. **039293**



Switzerland | Sotheby's International Realty
Rue de Rive 26, 1260 Nyon

Silvia Mueller

+41 79 962 98 40

silvia.mueller@swsir.ch



SITUATION ET DESCRIPTIF

Construite en 1899, cette magnifique maison de 7.5 pièces allie le charme de l'ancien avec le confort moderne. Rénovée avec soin au fil des années, elle a conservé son cachet d'origine tout en bénéficiant des meilleures prestations actuelles.

Avec des espaces généreux et bien distribués, cette demeure offre une grande luminosité et une vue époustouflante sur la plaine, le lac et les montagnes. La note énergétique CECB de C (isolation) et A (consommation) garantit un haut niveau de performance énergétique, vous assurant ainsi confort et économies d'énergie.

Chaque détail a été pensé pour préserver le caractère authentique de cette propriété tout en apportant une touche de modernité. Cette maison est idéale pour ceux qui recherchent un cadre de vie exceptionnel, dans un environnement paisible et verdoyant, à

proximité des commodités.

Montricher est connu pour son accès à la nature. Le Mont Tendre, qui est le plus haut sommet du Jura suisse, est facilement accessible depuis le village et attire les randonneurs, les skieurs de fond, et les amoureux de la faune et de la flore. Le village dispose de nombreux sentiers qui mènent à travers les forêts et les prairies, offrant des balades pittoresques et des possibilités d'observation de la nature. Montricher est une commune qui fait partie du Parc naturel du Jura vaudois, renforçant l'attrait écologique de la région.

SURFACES

Surface habitable	261 m ²
Surface terrain	400 m ²
Volume	1441 m ³

CARACTÉRISTIQUES

Nombre de pièce(s)	7.5
Nombre de chambre(s)	5
Nombre de sanitaires	5
Nombre de wc	2
Nombre de balcon(s)	2
Année de construction	1899
Année de rénovation	2022
Résidence secondaire	Non autorisé
Efficacité énergétique	C
Enveloppe du bâtiment	C

DISTANCES

Transports publics	107 m
Ecole primaire	6925 m
Commerces	1076 m
Restaurants	105 m

DISTRIBUTION

Rez inférieur

3 Chambres
Buanderie
Salle de bain
WC

Rez-de-chaussée

Hall d'entrée
Cuisine ouverte
Salle à manger
Salon
Bureau
Accès à la terrasse

1er niveau

Une chambre
Séjour
Salle de bain
Salle de douche
WC

2ème niveau

Galetas avec possibilité d'aménagement



COMMUNE

Niché au pied du Jura vaudois, le village de Montricher offre un cadre de vie idyllique, alliant tranquillité et charme rural. Avec ses panoramas à couper le souffle sur le lac Léman et les Alpes, ce petit village pittoresque est le lieu idéal pour les amoureux de la nature et de la sérénité.

Malgré son cadre paisible, Montricher est bien desservi et reste à proximité des villes environnantes comme Lausanne, offrant ainsi un juste équilibre entre vie de village et accès aux commodités modernes. Ce lieu saura combler ceux en quête de calme, d'espace et de qualité de vie.

ACCÈS

Depuis Morges :

En voiture, il vous faudra environ **20 minutes** pour rejoindre Montricher

Le trajet en transports publics prend environ **40 à 50 minutes**.

Depuis Lausanne :

En voiture, le trajet entre Lausanne et Montricher dure environ **25 minutes**

En transports publics, vous pouvez prendre un train depuis Lausanne en direction de Morges ou Cossonay, puis continuer en bus jusqu'à Montricher. Le trajet complet prend environ **1 heure à 1h15**, selon les correspondances.

ENVIRONNEMENT

- Village
- Verdoyant
- Commerces
- Restaurant(s)
- Arrêt de bus
- Enfants bienvenus
- Aire de jeux
- Crèche/garderie
- Ecole primaire
- Ecole secondaire
- Centre sportif
- Sentiers de randonnée
- Piste cyclable
- Musée

EXTÉRIEUR

- Balcon(s)
- Terrasse(s)
- Jardin
- Silencieux/tranquille
- Verdure
- Cabanon
- Construit à flanc de colline

INTÉRIEUR

- Sans ascenseur
- Cuisine ouverte
- WC séparés
- Cave
- Grenier
- Accès au chauffage
- Cheminée

- Lumineux
- Avec cachet
- Construction massive traditionnelle

EQUIPEMENT

- Cuisine équipée
- Cuisine avec îlot
- Cuisinière
- Four
- Lave-linge
- Sèche-linge
- Branchements pour colonne de lavage
- Baignoire
- Douche

SOL

- Parquet

ETAT

- Agrandissement possible

EXPOSITION

- Sud

ENSOLEILLEMENT

- Optimal
- Toute la journée

VUE

- Dégagée
- Imprenable
- Panoramique
- Sans vis-à-vis
- Champêtre

DONNÉES FINANCIÈRES

Prix

CHF 1'650'000.-

Disponibilité

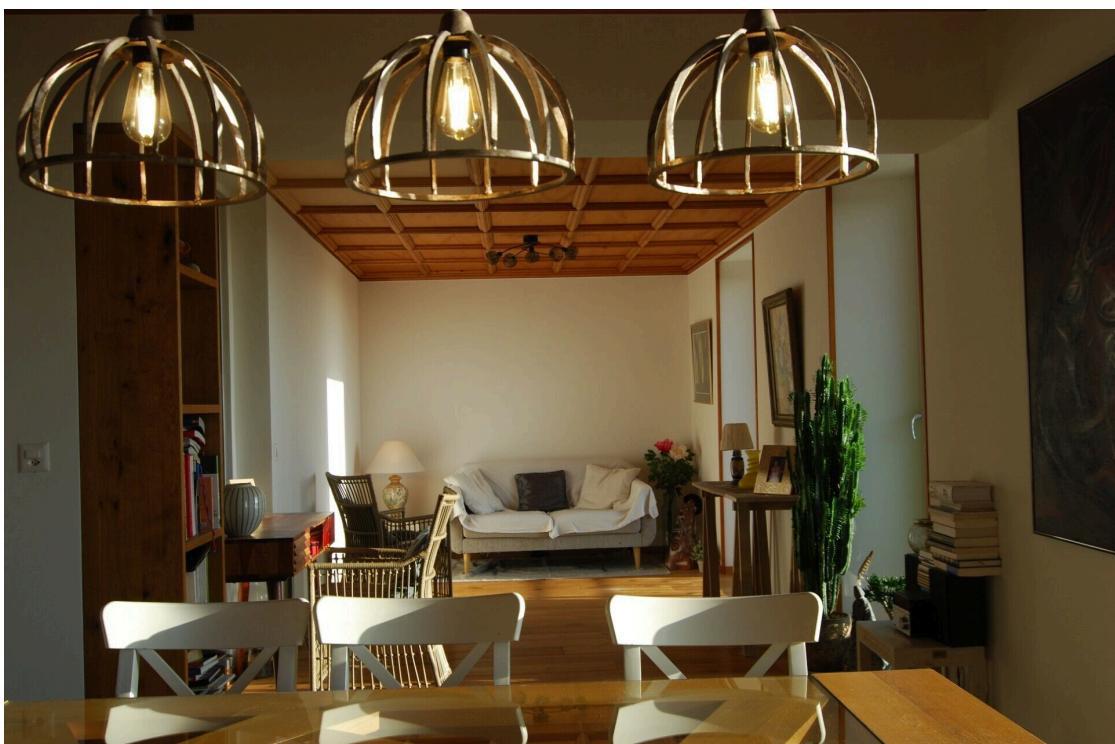
A convenir

Ce document n'est pas contractuel et est uniquement fourni à titre strictement informatif. Il ne peut pas être transmis à des tiers sans autorisation.

- Lac
- Jardin
- Montagnes

STYLE

- Demeure atypique



Salon au 1er étage



Chambre à coucher



Chambre à coucher



Chambre à coucher



Switzerland | Sotheby's
INTERNATIONAL REALTY



www.switzerland-sothebysrealty.ch

Extrait du registre foncier Bien-fonds Montricher / 47

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	5492 Montricher
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	47
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH669983454377
Surface	467 m ² , numérisé
Mutation	13.06.2005 005-2005/1870/0 Numérisation

Autre(s) plan(s):

No plan:	1
Désignation de la situation	Au Bourg de Montricher
Couverture du sol	Bâtiment(s), 137 m ² Place-jardin, 330 m ²
Bâtiments/Constructions	Habitation, N° d'assurance: 175, 129 m ² Bâtiment, N° d'assurance: 437, 8 m ²

Observations MO

Observations RF

Feuillet de dépendance

Estimation fiscale

792'000.00 2014 (28.10.2014)

Propriété

Copropriété simple pour 1/2	
Devèze Jean-Christophe 11.05.1962,	23.09.2014 010-2014/3824/0 Achat
Copropriété simple pour 1/2	
Lacroix Devèze Brigitte (Lacroix), 17.05.1974,	23.09.2014 010-2014/3824/0 Achat

Mentions (Uniquement mentions publiques selon l'Art. 26 al. 1 c de l'Ordonnance sur le registre foncier)

Aucun(e)

Servitudes

01.07.1912 005-76032	(D) Canalisation(s) d'égouts ID.005-2002/003049 à charge de B-F Montricher 5492/147
19.07.1960 005-77473	(C) Canalisation(s) téléphonique souterraine ID.005-2001/000767 en faveur de Swisscom (Schweiz) AG (Swisscom (Suisse) SA) (Swisscom (Svizzera) SA), Ittigen
23.10.1973 005-95761	(D) Canalisation(s) d'égouts ID.005-2002/003053 à charge de B-F Montricher 5492/147
23.01.1989 005-130297	(D) Passage à pied ID.005-2002/003512 à charge de B-F Montricher 5492/48

Charges foncières

Selon le registre foncier

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

Exercices des droits

- Servitude, Canalisation(s) Exercice :
téléphonique souterraine,
ID.005-2001/000767
- 1° Elle s'exerce conformément au tracé figuré en noir sur les deux plans des 3 et 10.11.2009, produits par Swisscom, et annexés à la p.j. originale 77'473. Le tracé sur les parcelles 47, 48 et 147 est indéterminé.
 - 2° Tous les travaux nécessaires, tels que l'établissement, l'extension ou la suppression des installations ne doivent être exécutés que par l'administration des PTT qui en supporte seule les frais. Ses organes ont le droit de se rendre sur le terrain pour y exécuter les travaux et contrôler les installations. La propriété sera ménagée dans la mesure du possible.
 - 3° Cette servitude est constituée pour le prix de (cf. p.j. originale 77'473). La bénéficiaire de la servitude est en outre tenue d'indemniser les propriétaires pour les dommages causés aux cultures ou tous autres dommages qui auront été provoqués par l'entretien, l'extension ou la suppression des installations.
 - 4° Si les propriétaires désirent disposer de leur propriété de telle manière que l'installation doive être modifiée ou déplacée, ce qu'ils sont tenus de prouver, l'administration des PTT s'engage à effectuer le changement ou le déplacement à ses frais, au plus tard, dans les 6 mois qui suivent l'avis écrit du propriétaire. Si l'installation peut être transférée sur une autre partie du terrain grevé de la servitude, les propriétaires autoriseront ce transfert sans exiger une nouvelle indemnité.

5° Pour éviter des dommages aux câbles en cas de travaux de construction et de terrassement, les propriétaires pourront prendre connaissance des plans déposés auprès des autorités communales. En outre, la direction des téléphones compétente indiquera aux propriétaires sur leur demande verbale, téléphonique ou écrite, l'emplacement exact des conduites de câbles.

6° Cette servitude est constituée pour une durée de 50 ans.

Servitude, Canalisation(s) Selon tracé teinté en rose sur le plan ci-annexé.

d'égouts, ID.005-

2002/003049

Servitude, Canalisation(s) La servitude s'exercera selon le tracé teinté en rouge du plan spécial dressé le 16 août 1973, par le géomètre d'égouts, ID.005- Jean-Paul Indermühle, plan ci-annexé.

2002/003053

Les frais de construction et d'entretien de la canalisation sont répartis selon les cinq tronçons suivants :

1. Tronçon allant du raccordement des immeubles de la parcelle 46 au point A du plan : à charge de la parcelle 46.

2. Tronçon allant du raccordement des immeubles de la parcelle 146 au point A du plan : à charge de la parcelle 146.

3. Tronçon allant du raccordement des immeubles de la parcelle 47 au point B du plan : à charge de la parcelle 47.

4. Tronçon allant du point A au point B du plan, à charge de la parcelles 46 pour une demie et de la parcelle 146 pour une demie.

5. Tronçon allant du point B au point C du plan, à charge des parcelles :

- 46 pour 1/3
- 47 pour 1/3
- 146 pour 1/3.

Si pour cause de construction ou pour une autre cause impérieuse, la conduite située entre les points B et C du plan devait être déplacée, les frais engendrés par ce déplacement seraient à la charge des mêmes parcelles que ci-dessus, soit :

- parcelle 46 pour 1/3
- parcelle 47 pour 1/3
- parcelle 146 pour 1/3.

Si la parcelle 147 se raccorde à la conduite entre les points B et C du plan ci-annexé, la répartition des frais d'entretien sera modifiée comme suit, entre le point de raccordement et le point C du plan de servitude :

- parcelle 46 pour 1/4
- parcelle 47 pour 1/4
- parcelle 146 pour 1/4
- parcelle 147 pour 1/4

Servitude, Passage à pied, Exercice :

ID.005-2002/003512

Cette servitude s'exerce conformément au tracé figuré en jaune sur le plan de situation dressé le 9 décembre 1988 par Daniel Mosini, ingénieur géomètre officiel à Montricher. D'autre part, cette servitude comportera le droit de laisser au fonds dominant la possibilité de passer avec de petits véhicules, tels que brouettes, etc.

L'entretien du passage est à la charge du fonds dominant.

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:

Non affiché

Numéro de radiation:

Non affiché

Structure détaillée de la propriété:

Non affiché

ID des autres droits:

Affiché

ID des gages immobiliers:

Affiché

Tous les titres de droit:

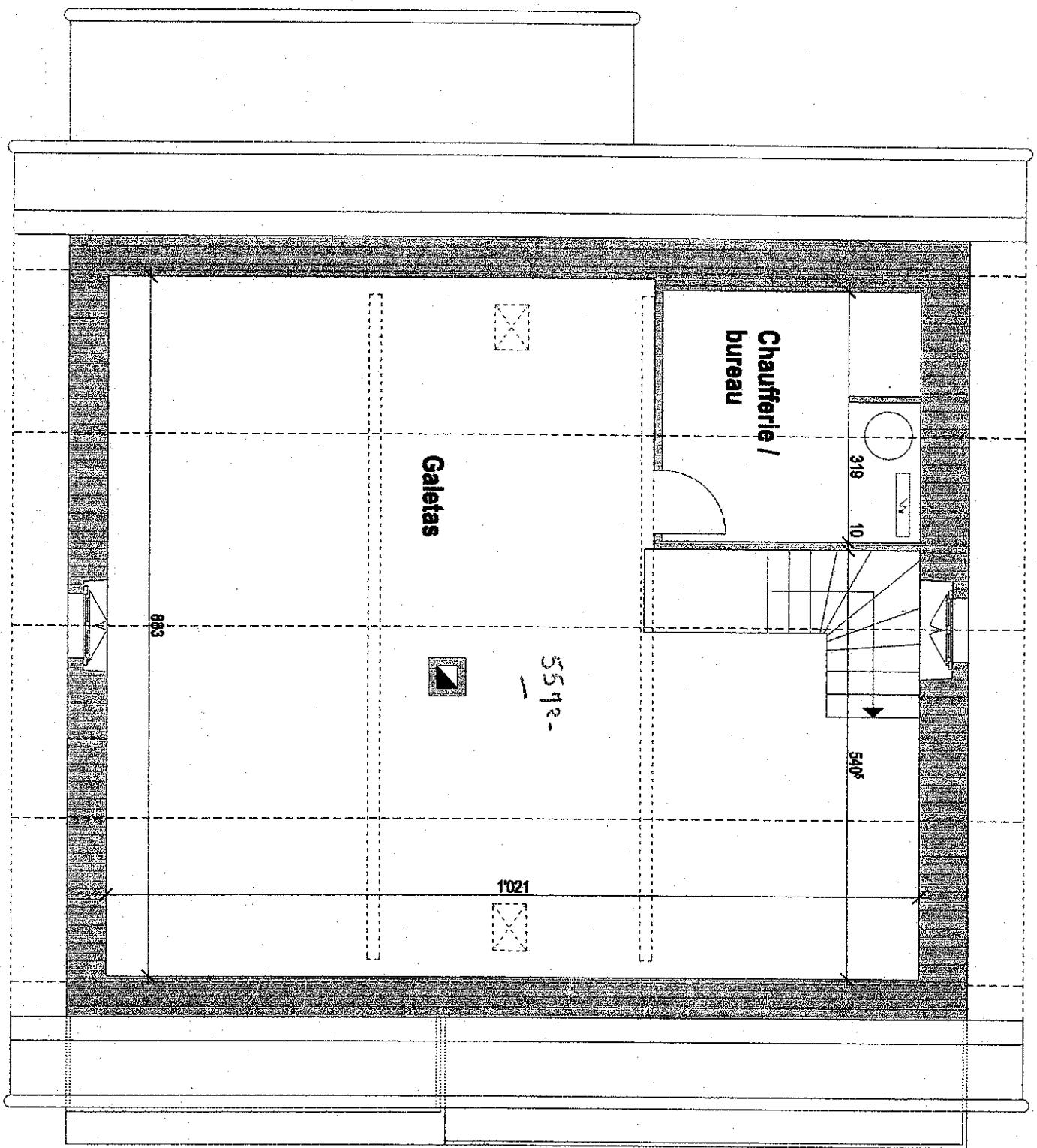
Affiché

Extrait détaillé des autres droits:

Affiché

Extrait détaillé des gages immobiliers:

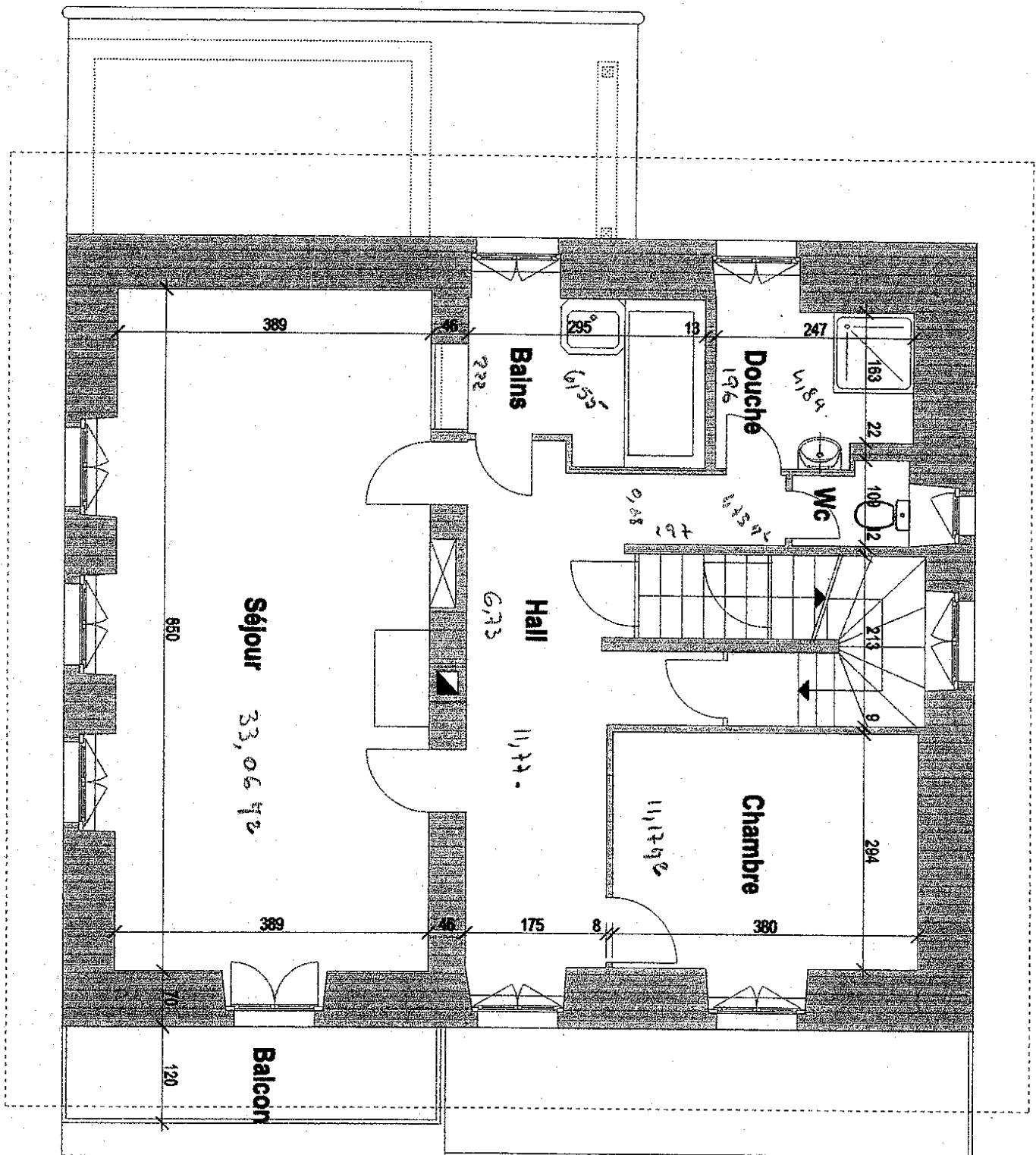
Affiché



SHELLA & STEPHEN DAVEY - MONTRICHER

COMBLES 55 m²

005



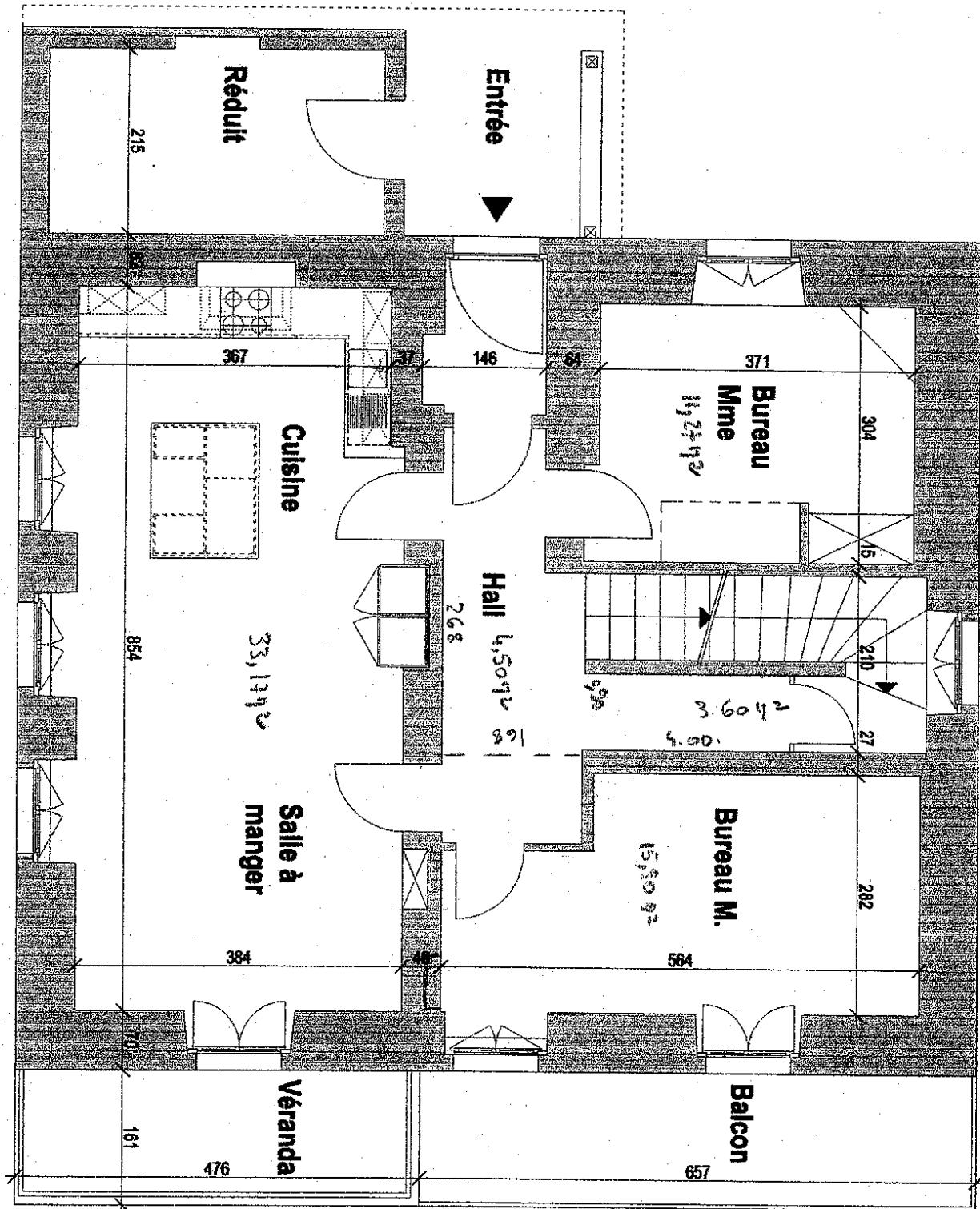
SHELLA & STEPHEN DAVEY - MONTRICHER

1ER ETAGE 65,14

004

ECHELLE : 1/50

le 23 décembre 2010

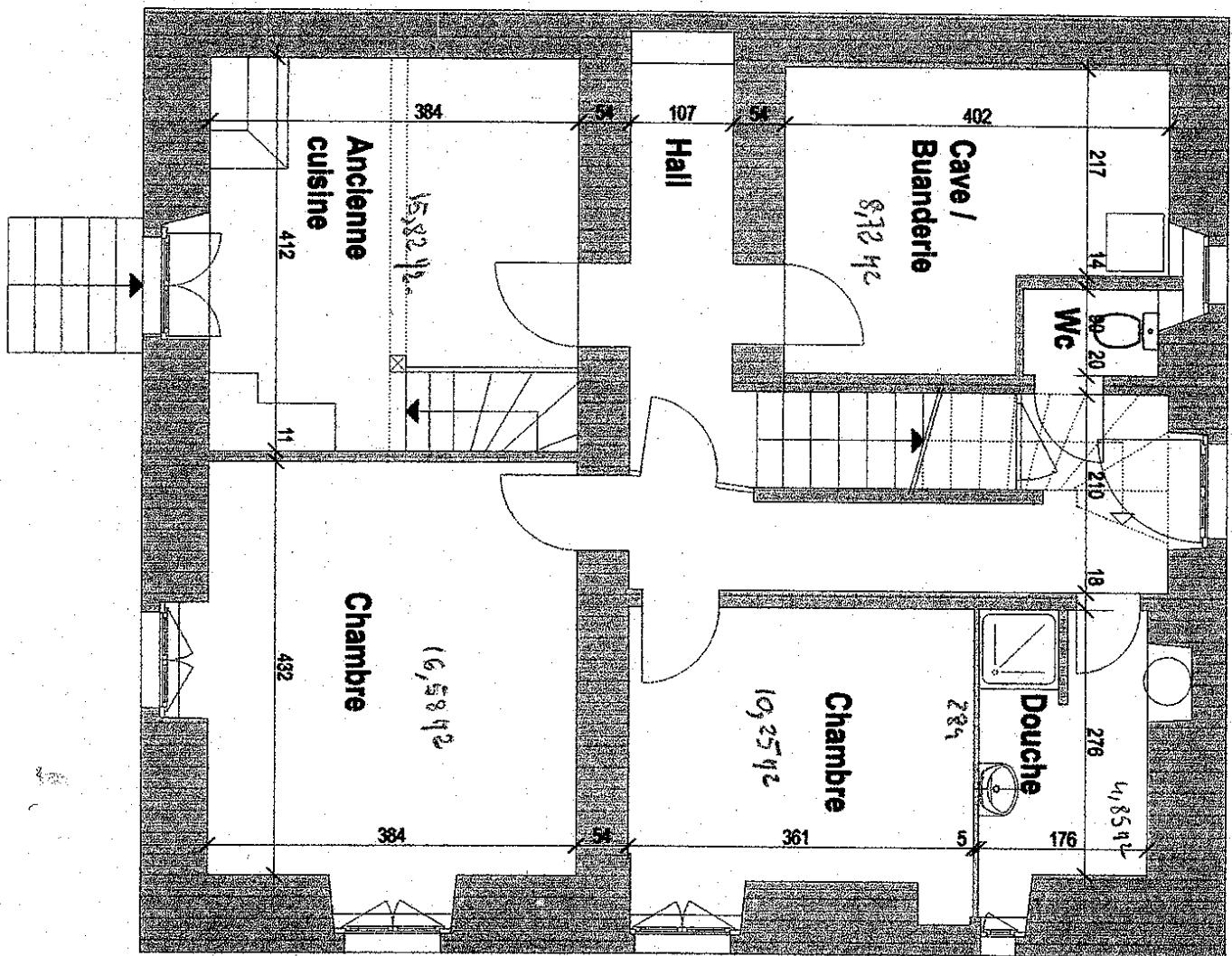


SHELLA & STEPHEN DAVEY - MONTRICHER

REZ SUPERIEUR 64,84

003

ECHELLE : 1/50



SHELLA & STEPHEN DAVEY - MONTRICHER

REZ INFÉRIEUR 56,84 m²

atelier petit
Architectes

Fonction : 1,83 x 1,15

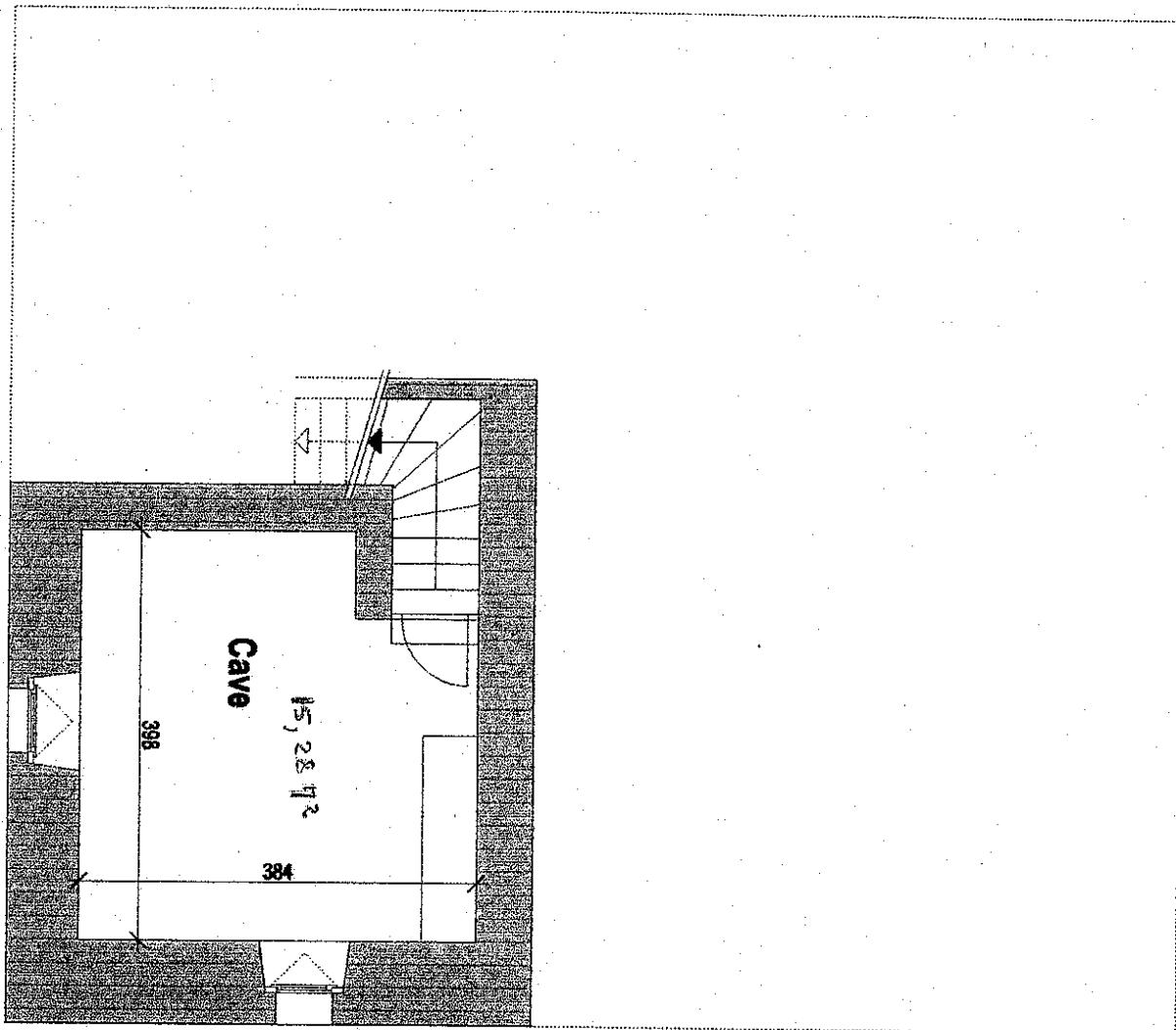
ATELIER PETIT
Route de Givry 25
69110 CLAMMONT
Tél. 04 78 92 00 20
Fax 04 78 92 02 09

Hauteur plafond 2,54

002

ECHELLE : 1/50

le 23 décembre 2010

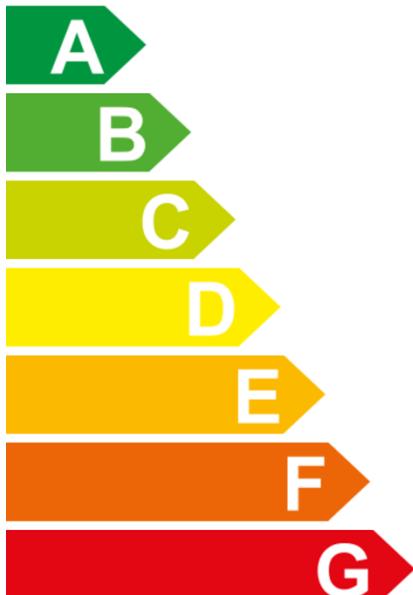


SHELLA & STEPHEN DAVEY - MONTRICHER

SOUS-SOL A5, 82

001

Adresse/Nom de projet	Rue du Bourg 1 1147 Montricher	
Année de construction	1899	
Catégorie de bâtiment	Habitat individuel	
N° EGID_EDID	864756_0	

Évaluation	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Émissions directes de CO ₂
		C	A

Données (valeurs calculées, Qh,eff)		Authentification	
Efficacité de l'enveloppe	39 kWh/(m ² a)	Date d'établissement	24.03.2023
Efficacité énergétique globale	116 kWh/(m ² a)	Émetteur (expert.e)	Vladimir Mange
Émissions directes de CO ₂	0 kg/(m ² a)	Aube-N SarL	
Émissions de gaz à effet de serre	7 kg/(m ² a)	Ch. des Clos 14	
Consommation mesurée (basée sur des valeurs moyennes)		1170 Aubonne	
Chauffage	9'380 kWh/a		
Eau chaude	5'400 kWh/a	Signature	
Énergie auxiliaire et ménagère	2'500 kWh/a		

Description du bâtiment

Généralités		Valeurs U [W/(m²K)]			Producteur de chaleur		Degré de couverture / rendement		
Total de la surface de référence énergétique [m²]	430		Contre extérieur ou enterré ≤ 2 m	Contre espace non chauffé ou enterré > 2 m	Électro direct	70 % / 1.0	Eau chaude sanitaire	Année de construction	
Nombre d'appartements		1			Chauffe-eau électrique	- / -	100 % / 0.93	2000	
Nombre moyen de pièces		≥ 6			Chauffage à bois (manuelle)	30 % / 0.82	- / -	2022	
Étages entiers		3	Toits/plafonds	0.19	-				
Facteur d'enveloppe		1.39	Murs	0.24	0.24				
Station météo			Sols	0.22	0.25				
Payerne			Fenêtres et portes	1.0	-				
Affectation du bâtiment (Surface de référence énergétique [m²])						Puissance thermique spécifique [W/m²]			
Habitat individuel (430)						Puissance thermique spéc. *	17		
Installations de ventilation		V/AE [m³/(hm²)] Débit d'air neuf thermiquement actif	Production d'électricité	Puissance [kWc]	Gain [kWh/a]	Indicateurs énergétiques standard [kWh/(m²a)]	Valeur-limite	Valeur-cible	
Ventilation par fenêtres, enveloppe étanche		0.70	Inst. PV effect Inst. PV prise en c.	-	8'260 4'295	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment (SIA 380/1:2016)	37	22	
Hotte aspirante		Bon	Installation CCF		-	Efficacité énergétique globale (SIA CT 2031/CECB)	97		

PC = producteur de chaleur, ECS = eau chaude sanitaire, PV = photovoltaïque, kWc = puissance crête, CCF = couplage chaleur-force, prise en c. = prise en compte

* La puissance thermique spécifique P_h représente une valeur d'optimisation uniquement, et ne sert pas au dimensionnement, même approximatif.

Évaluation

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	C	L'enveloppe du bâtiment présente une isolation thermique correcte, légèrement inférieure aux exigences actuelles - aidé par l'augmentation de SRE et la compacité du bâtiment.
Efficacité énergétique globale	C	L'efficacité énergétique globale est à peine satisfaisante. Le besoin pondéré (chauffage, ECS, électricité) dépasse de 1.5 fois celui des nouvelles constructions.
Émissions directes de CO ₂	A	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO ₂ considéré à son emplacement. Toutefois l'électricité et dans une moindre mesure le bois ont un impact CO ₂ non nul.

Enveloppe du bâtiment				Technique du bâtiment			
	Intact	Légèrement usé	Usé		Chauffage	Eau chaude	Électricité
Très bon		Fe		Très bon			
Bon	To	Mu, Sol, Mu c. n-c., Sol c. n-c.		Bon			
Moyen				Moyen			
Insuffisant				Insuffisant			

Les éléments de construction et les composants des installations techniques sont répartis en quatre groupes en fonction de leur qualité du point de vue de l'énergie. En outre, l'état général des éléments (intact, légèrement usé, usé) aide à décider si une amélioration est réalisable et en vaut la peine. Légende: To, Mu, Sol = toiture/plafond, murs, Sol ext. / ≤ 2 m contre terrain, Fe = fenêtres ext., Pl c. n-c., Mu c. n-c., Sol c. n-c. = Plafond, Mur, Sol contre non-chauffé ou > 2 m contre terrain

Indications en vue d'une éventuelle rénovation

Enveloppe du bâtiment

Murs	Les murs présentent une performance thermique correcte, une amélioration de l'isolation est à envisager lors des prochains travaux d'entretien, pour réduire les ponts de froid des éléments non isolés (dalles et murs int)
Toits	La toiture a été valablement améliorée et valorisée par une installation photovoltaïque en toiture SE.
Sols	Les sols ont été améliorés avec un bon compromis d'importance des travaux, des dégâts et de coûts.
Fenêtres	Le remplacement des portes et fenêtres n'est pas nécessaire.

Installations techniques

Chauffage	L'important complément bois est excellent. Il est souhaitable de supprimer les chauffages électriques restants. Ce système est coûteux et n'est énergétiquement pas judicieux.
Eau chaude sanitaire	La production ECS électrique n'est plus à l'état de la technique. Sur Vaud, on peut le conserver mais ni le réparer ni le remplacer. Une production de chaleur majoritairement renouvelable est souhaitable.
Autres appareils électriques	Les appareils sont en général bons. Vérifier tous les appareils et changer ou débrancher les plus inefficaces, surtout hors usage.

Dispositions à prendre et recommandations

Enveloppe du bâtiment	<p>La performance de l'enveloppe du bâtiment est correcte. La solution d'isoler par l'intérieur avec des murs épaisse en moellons doit soigneusement être surveillée pour assurer que la condensation hivernale soit limitée et pourra rapidement sécher dès les beaux jours. Ce d'autant que le pare-vapeur du côté chaud a été installé dans les éléments refaits récemment, mais pas ceux plus anciennement. Dans l'état actuel, il est donc primordial de bien ventiler la maison et de surveiller par des hygromètres. Une ventilation double flux serait très recommandée pour assurer une hygrométrie assez basse. Des travaux supplémentaires sont possibles, mais complexes, après les nombreuses améliorations ponctuelles réalisées. En cas de travaux, sur la façade, une isolation périphérique réduirait les ponts thermiques des tranches de dalles et jonction des murs intérieurs avec les murs de façade.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la bonne séparation et l'étanchéité des portes séparant les locaux chauffés et non chauffés.
Étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment	<p>L'enveloppe du bâtiment est suffisamment étanche suite aux travaux entreprise. La ventilation est assurée manuellement par les fenêtres. Afin de garantir une bonne hygiène de l'air intérieur, il est recommandé de d'aérer tout la maison au moins 3 x 5 minutes par jour en période hivernale. Pour s'affranchir de cette contrainte, la pose d'une ventilation est recommandée. L'installation d'une ventilation mécanique contrôlée améliorerait considérablement le confort et la qualité de l'air (CO₂, humidité, pollens, poussières) et permet de réduire le risque de condensation dans les points faibles (ponts thermiques) mentionnés, tout en maîtrisant le dépense d'énergie grâce à la récupération de chaleur.</p>
Chauffage	<p>L'efficacité énergétique de la production et la distribution de chaleur, bien que significativement améliorée mérite encore une optimisation pour éliminer les radiateurs électriques en récurrent à des solutions renouvelables.</p>
Eau chaude sanitaire	<p>L'efficacité énergétique de la production et la distribution d'eau chaude n'est plus à l'état actuel de la technique. Afin de l'améliorer, il faudrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer des panneaux solaire thermique dans le but de couvrir la majorité de la demande d'ECS. - Compléter par un système renouvelable (bois ou P&C) - Isoler toute la tuyauterie conformément aux exigences légales en vigueur (RVLENE) - Installer que des nouveaux appareils économique en eau et/ou mettre des réducteurs de débit sur tous les points de soutirage. - Après la pose du solaire thermique, on peut raccorder le lave-vaisselle directement sur l'Eau Chaude.
Autres appareils électriques	<p>Les appareils sont assez récents. Vérifier tous les appareils et changer ou débrancher les plus inefficaces, surtout hors usage. Un éclairage et des appareils dégageant de la chaleur sous n'importe quelle forme, consomment beaucoup d'électricité. L'utilisation de lampes avec étiquette énergétique de la classe A, d'appareils de refroidissement et de lave-linge de classe A++ au moins économise l'énergie et est payante sur la durée de vie de ces appareils. De même, des appareils qui restent en mode veille 24 h sur 24 consomment inutilement de l'électricité. A l'aide de plots de connexion électriques, il est très simple d'éviter cette consommation. Les panneaux solaires photovoltaïques sont rentables et permettent de réduire l'impact environnemental. Une installation de plus grande surface est possible, soit sur le toit NO ou sur le terrain</p>
Comportement de l'occupant	<p>Le CECB® donne une évaluation de l'état du bâtiment dans des conditions d'utilisation et d'occupation standard. C'est pourquoi la consommation effective d'énergie, qui dépend beaucoup du comportement de l'occupant, peut être très différente des données chiffrées du CECB®. Les recommandations du document CECB® ne concernent donc que le corps du bâtiment et ses installations techniques. Toutefois, un comportement en accord avec la problématique énergétique est l'une des mesures les plus efficaces et les plus payantes que l'on puisse prendre. En voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aérer en intermittence, 3 x 5 minutes par jour - Abaisser la température des locaux en hiver - Programmer des abaissements nocturne de la température - Eteindre les lumières inutiles - Fermer les volets le soir
Revalorisation	<p>Une réhabilitation énergétique est une occasion unique en son genre d'améliorer à long terme le confort et la valeur de l'immeuble. On peut créer des surfaces habitables supplémentaires par des aménagements ou des extensions; on peut aussi fusionner des pièces ou agrandir des balcons. Il vaut la peine d'optimiser le confort et le maintien de la valeur à long terme. Il faudrait examiner l'opportunité d'une modernisation selon MINERGIE®. Des subventions cantonales généreuses sont disponibles afin d'encourager des travaux d'assainissement énergétique. Lors d'une rénovation complète, prendre des mesures contre la surchauffe estivale surtout en vue de l'augmentation d'été caniculaire.</p>

Renseignements généraux

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) permet de déterminer la qualité énergétique des bâtiments d'habitation, administratifs, scolaires peu complexes, de restauration ou de commerce. Il contient également des indications sur les améliorations techniques possibles en matière d'énergie. Les résultats sont obtenus par un procédé simplifié utilisant des estimations. Les indications du CECB ne peuvent en aucun cas donner lieu à des prétentions en matière de responsabilité civile. Le CECB est établi par la méthode de l'évaluation hybride décrite dans le Cahier technique 2031 de la SIA. L'énergie est pondérée par les facteurs de pondération nationaux.

Que dit le CECB et à quoi sert-il?

Le CECB indique de combien d'énergie un bâtiment a besoin en conditions normales d'exploitation. Ce besoin est illustré par une étiquette énergétique et ses classes A à G. Le CECB caractérise un bâtiment, et non son utilisation; il peut donc y avoir des écarts entre les besoins mentionnés et les consommations effectives, en fonction du comportement des habitants. Le CECB apporte une information transparente dans les transactions immobilières et les relations avec les locataires; tout le monde est au clair sur le confort et la facture énergétique à venir. En outre, le CECB sert de base à l'étude des améliorations énergétiques possibles du bâtiment.

Que signifient les classes de l'étiquette énergétique?

L'étiquette énergétique figure, avec ses classes A à G, sur la couverture du document CECB. L'évaluation de l'efficacité énergétique du bâtiment qu'elle permet est double:

- L'efficacité de l'enveloppe du bâtiment indique la qualité de la protection thermique, autrement dit les performances isolantes des fenêtres et de l'isolation des murs, de la toiture et du plancher.
L'efficacité de l'enveloppe détermine les besoins en chauffage du bâtiment.
- L'efficacité énergétique globale comprend, outre les besoins pour le chauffage, la production d'eau chaude, l'électricité pour les appareils fixes et les luminaires, également la production d'électricité propre. Les sources d'énergie utilisées sont pondérées avec les facteurs de pondération nationaux : 2 pour l'électricité, 1 pour le pétrole et le gaz, 0,5 pour le bois et 0 pour la chaleur solaire, qui n'est donc pas prise en compte.
- La classification des émissions directes de CO₂ indique la quantité de CO₂ émise par le bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Cela dépend de la quantité d'énergie renouvelable utilisée et de l'efficacité énergétique. Des émissions de CO₂ nulles correspondent à la classe A, le changement de classe se fait par paliers de 5 kg/(m²a). Les émissions en amont, par exemple pour la production d'électricité ou de chauffage à distance, ne sont pas prises en compte. Ces émissions en amont sont déclarées, y compris les émissions directes de CO₂, comme émissions de gaz à effet de serre, mais n'ont pas d'influence sur l'évaluation.

	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Émissions directes de CO ₂
A	Excellente isolation thermique (toit, façade, cave), fenêtres avec triple vitrage (par ex. Minergie-P).	Installations techniques du bâtiment à haut rendement pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, éclairage et équipements efficaces ; utilisation d'énergies renouvelables et production propre d'électricité (par ex. Minergie-A).	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO ₂ .
B	Nouvelles constructions satisfaisant aux critères de la catégorie B selon la législation en vigueur.	Enveloppe et installations techniques conformes aux standards des nouvelles constructions, utilisation d'énergies renouvelables (par ex. modèles de rénovation Minergie).	Le bâtiment ne génère que de très faibles émissions de CO ₂ , par exemple pour couvrir les pointes de charge.
C	Bâtiment ancien dont l'enveloppe a subi une réhabilitation complète (par ex. avec modèles de rénovation Minergie).	Bâtiment entièrement réhabilité (enveloppe et installations techniques), le plus souvent combiné avec l'utilisation d'énergies renouvelables.	Le bâtiment émet peu de CO ₂ , peut-être en raison de la combinaison d'une très bonne enveloppe du bâtiment avec un chauffage fossile ou une couverture des pointes de consommation par énergie fossile.
D	Bâtiment ancien ayant bénéficié ultérieurement d'une bonne isolation, mais avec des ponts thermiques subsistants.	Bâtiment largement réhabilité, avec toutefois des lacunes manifestes, ou sans recours à des énergies renouvelables.	Le bâtiment émet d'importantes émissions de CO ₂ . Une réduction peut être envisagée grâce à l'utilisation d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
E	Bâtiment ancien dont l'isolation thermique a été améliorée, y.c. avec nouveaux vitrages isolants.	Bâtiment ancien partiellement rénové, avec par ex. nouveau générateur de chaleur et éventuellement de nouveaux appareils et éclairage.	Le bâtiment émet beaucoup de CO ₂ , par exemple en raison d'un chauffage purement fossile (mazout ou gaz) ou d'une enveloppe de bâtiment jugée insuffisante.
F	Bâtiment partiellement isolé thermiquement.	Bâtiment avec divers nouveaux éléments (enveloppe du bâtiment, installations techniques, éclairage, etc.)	Le bâtiment émet trop de CO ₂ et présente un potentiel considérable pour le passage aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
G	Bâtiment ancien sans isolation ou avec une isolation ultérieure insuffisante, avec fort potentiel de rénovation.	Bâtiment ancien avec installations techniques dépassées, sans énergies renouvelables, et avec fort potentiel d'amélioration.	Le bâtiment est chauffé par des énergies fossiles et émet beaucoup de CO ₂ . L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont fortement recommandées.

Minergie

Minergie et CECB utilisent les mêmes méthodes pour calculer les indices énergétiques. Un CECB permet de classer les bâtiments existants et neufs sur une échelle de A à G. Les trois labels Minergie définissent des valeurs limites exactes et comportent des exigences supplémentaires, par exemple sur le renouvellement d'air, l'autoproduction d'électricité, le monitoring, la protection thermique estivale ou l'émission de gaz à effet de serre pendant la construction. Les nouveaux bâtiments certifiés Minergie sont systématiquement classés au moins en catégorie B / B, Minergie-P au moins en catégorie A / B et Minergie-A en catégorie B / A. Cependant, l'inverse n'est pas vrai : un bâtiment ayant une bonne classification CECB n'est pas équivalent à un bâtiment certifié Minergie.
www.minergie.ch/fr

Autres informations

Utilisez le site des Directeurs Cantonaux de l'Énergie EnDK. C'est la plate-forme pour des informations complètes: conseils, brochures, adresses des Services Cantonaux de l'Énergie et des conseillers en Énergie, bases légales, programmes de subvention, etc. www.endk.ch/fr

Guichet cartographique cantonal



Guichet cartographique cantonal



1:250

Zone de centre de localité (zone village)

Date: 09.04.2025